

Fédération Internationale des **M**ouvements d'**É**cole **M**oderne *Pédagogie Freinet*

www.fimem-freinet.org
cafimem@gmail.com



Communiqué de la FIMEM pour la Paix Sortons la guerre de l'Histoire !

29 octobre 2023

La FIMEM, Fédération Internationale des Mouvements de l'École Moderne, face aux événements qui continuent d'ensanglanter le Moyen-Orient, condamne avec fermeté toute forme de violence, d'oppression, d'agression et de guerre contre les populations civiles israéliennes et palestiniennes.

Le terrible attentat commis par le Hamas n'est en aucun cas justifiable, de même que la réponse du gouvernement israélien. Tout ce qui est en train de se passer alimente le désespoir et l'exaspération du peuple palestinien, victime depuis des décennies de l'occupation israélienne et de la non-reconnaissance de son statut d'État. Nous ressentons toutes les victimes de ce conflit comme nos frères et sœurs.

Nous en appelons au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour qu'il assume sa responsabilité de garant du droit international en appelant les parties à un cessez-le-feu immédiat, à la libération de tous les otages et au respect des droits humanitaires. Il ne pourra jamais y avoir de paix et de sécurité si les deux peuples ne sont pas autorisés à vivre dans la même région avec les mêmes droits.

Nous soutenons les Israéliens et les Palestiniens qui, même dans cette situation tragique, n'ont cessé de manifester et de travailler ensemble pour le respect et le droit mutuel de vivre en paix et librement dans leur propre État.

La FIMEM adhère aux appels lancés par les mouvements et les citoyens pacifistes pour un cessez-le-feu immédiat et pour le rétablissement des conditions essentielles d'une vie digne pour les populations concernées.

Nous savons que toute guerre, tout conflit armé, s'accompagne toujours de mort, de destruction, de violence et produit de l'injustice, sème les graines et prépare le terrain pour des guerres ultérieures.

Les enfants en sont les premières victimes. Le meurtre et la mutilation d'enfants, l'enlèvement d'enfants, les attaques contre les hôpitaux et les écoles, le refus d'accès à l'aide humanitaire, les traumatismes résultant de la violence constituent de graves violations des droits de l'enfant.

Nous voulons rappeler la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dans laquelle TOUS les pays du monde se sont engagés à faire passer avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) et notamment à :

- **respecter le droit à la vie (art.6)**
- **interdire toute discrimination fondée sur la race, la langue, la religion, l'origine nationale... de l'enfant ou de ses parents (art.2)**
- **respecter le droit humanitaire en cas de conflit armé... dont la protection s'étend aux enfants (art.38)**

En ce moment tragique, en tant qu'éducatrices et éducateurs, nous nous demandons ce que nous pouvons faire. Pratiquer la paix signifie, jour après jour, créer les conditions pour que nos élèves, qui seront les adultes de demain, comprennent **la valeur de l'écoute et du dialogue, du respect du point de vue de l'autre** afin de trouver ensemble une solution aux conflits qui naissent de la non-reconnaissance de l'autre.

La dimension coopérative de l'éducation, qui nous caractérise en tant que Mouvement international, devient alors le fondement pour construire la paix, en partant du proche pour atteindre le lointain.

Comme le soulignaient Célestin et Élise Freinet, la politique et la pédagogie sont indissociables, ainsi, **une éducation à la paix nécessite :**

- **éduquer à dépasser la pensée qui répond à la logique du " bon ou mauvais ", de " l'ami ou de l'ennemi " ;**
- **cultiver l'espoir et la positivité (une école qui y renonce trahit ses objectifs) ;**
- **faire connaître des situations de coexistence pacifique entre des personnes "différentes".**

Les propositions visant **la Paix** peuvent porter sur trois perspectives :

l'éducation à la Paix, dans la Paix, pour la Paix.

- **Éduquer à la paix** : aider à connaître les causes, les conséquences et la dynamique des conflits et des problèmes qui y sont liés : guerres, industrie de l'armement, inégalités, oppressions et exploitations, migrations, atteintes à l'environnement, droits bafoués, y compris ceux des enfants, et promouvoir les mobilisations collectives.

- **Éduquer dans la paix** : construire une classe coopérative avec une identité de projet de paix et de solidarité entre toutes et tous pour construire des attitudes non violentes et coopératives ; développer et structurer la conscience de soi sur les origines de ses comportements non coopératifs et les modifier. La paix doit également être construite dans les relations interpersonnelles de la vie quotidienne.

- **Éduquer pour la paix** : développer des projets et des parcours pour être des artisans et des artisanes de la paix dans sa propre réalité, puis à une échelle plus large : planifier l'avenir, contacter différentes réalités par correspondance, envoyer des vidéos, soutenir des projets.

La FIMEM, fédération attachée à la défense des Droits de l'enfant et à l'Éducation à la paix invite les enseignants et enseignantes des différents mouvements FIMEM, avec leurs classes et leurs groupes (centres éducatifs, associations, réseaux, etc.),

d'initier des parcours d'Éducation à la Paix

dans l'une des directions indiquées ci-dessus, par exemple à travers des micro-projets d'intervention sur une réalité connue et significative pour eux (leur propre classe, leur quartier, leur pays, leur ville, d'autres réalités, etc.), mais aussi sur des réalités de pays lointains, à travers des outils comme la correspondance scolaire internationale, les échanges interculturels, etc. pour contribuer à les transformer dans un sens positif. L'itinéraire proposé pourrait s'intituler **"Construisons la paix à ..."**.

En outre, le 20 novembre, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, dans chaque pays, les Mouvements adhérents à la FIMEM sont invités à **organiser des rencontres en présence ou en ligne sur le thème "Droit à la Paix pour les Enfants".**



Les propositions, matériel et documentation sont à envoyer à : educationpaixfimem@gmail.com.